



Recommandations prioritaires pour la promotion du tourisme durable

Cameron-Cole, LLC
100 Cummings Center, Suite 335-A
Beverly, MA 01915
Téléphone +1.781.881.0271
www.cameron-cole.com

Préparé pour :
Secretariat of the Pacific
Regional Environment Programme (SPREP)

Date : 24 février 2017

creating sustainable success



Aperçu

Dans ce rapport, nous aborderons les recommandations et les différentes options prioritaires actuelles pour la politique, la réglementation et les réformes institutionnelles concernant le tourisme au niveau général ou régional. Dans le contexte du Market Transformation (MT) Protocol, ou dans son cadre, nous formulerons des recommandations générales pour les principales entités responsables de la gestion et du développement de l'écotourisme, y compris pour leurs structures institutionnelles, leurs mandats, leurs besoins en personnel et leurs financements actuels et attendus, tout en tenant compte des changements récents et ceux prévus affectant la structure institutionnelle de ces entités. Nos recommandations incluront des suggestions concernant certaines mesures importantes que les gouvernements pourraient prendre pour améliorer l'environnement commercial et la compétitivité du secteur de manière générale.

Nombre de nos recommandations ont un caractère transversal et seront traitées à travers plusieurs éléments constitutifs de notre cadre de la TM. Une initiative de cette ampleur et sa complexité nécessiteraient des centaines de recommandations. Dans la mesure où l'accent à court terme doit être mis sur la mise en œuvre du cadre de la TM, nous limitons notre liste aux cinq (5) recommandations les plus importantes. Les fondements de la plupart de nos recommandations s'inscrivent dans la partie principale du cadre dans lequel ils s'inscrivent. En outre, nous soulignons la possibilité d'appliquer ces recommandations à d'autres étapes de la TM.



Figure 1: protocole de transformation de marché pour le tourisme durable.



Figure I

1. Strategic Market Transformation Plan	1. Plan de transformation stratégique du marché
2. Market-specific Enabling Legislation	3. Législation spécifique au marché fixant les champs d'application
Regulatory	Réglementaire
Market driven	Défini par le marché
3R. Code Minimum Demonstration Project	3R. Projets de démonstration de code pour les performances minimales
4R. Develop Mandatory Standards	4R. Développement de normes obligatoires
5R. Pilot-Scale Implementation	5R. Mise en œuvre à l'échelle de projet pilote
6R. Mandatory Full-Scale implementation	6S. Mise en œuvre des normes obligatoires à une échelle générale
7R. Continuous Improvement	7R. Améliorations permanentes
3M. Beyond Minimum Demonstration Projects	3M. Au-delà des projets de démonstration pour les performances minimales
4M. Develop Voluntary Standards	4M. Développement de normes intentionnelles
5M. Pilot-Scale Implementation	5M. Mise en œuvre à une échelle de projet pilote
6M. Full-Scale Implementation	6M. Mise en œuvre à une échelle générale
7M. Continuous Improvement	7M. Amélioration permanente
1S. Indicators	1S. Indicateurs
2S. Training Programs	2S. Programmes de formation
3S. Procurement	3S. Approvisionnements
4S. Incentives	4S. Mesures incitatives
5S. Industry Development	5S. Développement du secteur d'activité
6S. Public Education	6S. Éducation du public
Advanced Green Performance	Performances écologiques avancées
Increasing Stringency	Rigueur accrue
Mainstream Green Performance	Intégration des performances écologiques

Les objectifs de la transformation du marché du secteur du tourisme en secteur durable reposent sur les 12 principes du tourisme durable énumérés par l'atelier Integre :¹

1. Le développement du tourisme doit être économiquement viable pour le pays ou le territoire, ainsi que pour ses habitants.
2. Les ressources naturelles, en particulier les terres, l'eau et l'énergie doivent être utilisées le plus efficacement possible.
3. Le contrôle local sur le processus de développement du tourisme et sur la propriété doit être mis en avant.

¹ Projet INTEGRÉ Atelier régional sur le tourisme durable et la gestion intégrée dans le Pacifique – du 24 au 27 février 2015 – Papeete pp. 35-36.



4. Les accès aux rivages et à d'autres zones ne doivent pas être limités en raison du développement.
5. L'équité sociale doit être prise en compte et mise en avant dans le développement du tourisme.
6. Il est nécessaire d'apporter une expérience touristique satisfaisante aux visiteurs.
7. Les développements touristiques doivent profiter à la communauté et aux pays ou territoires d'accueil.
8. Le développement du tourisme doit s'accompagner de conditions d'emploi de qualité et de salaires satisfaisants.
9. La culture et l'héritage des régions du Pacifique doivent être mis en valeur et célébrés.
10. La diversité biologique doit être préservée et protégée.
11. Les projets de développement touristique doivent fortement mettre l'accent sur les aspects locaux.
12. Le développement du tourisme doit améliorer, et non dégrader l'environnement naturel.

Recommandations générales pour l'étape I – le plan de transformation stratégique du marché

- 1) **Le SPREP devrait élaborer des plans types de transformation stratégique du marché (PTSM)** pour les structures touristiques au niveau national et au niveau des états/provinces. En se basant sur les leçons apprises, ces modèles peuvent guider les différents acteurs à l'aide de processus et de recommandations analytiques, et ils peuvent également fournir une boîte à outils analytiques pour l'évaluation de l'impact environnemental et économique des recommandations proposées.
 - a. Le SPREP devrait également envisager de former les facilitateurs nationaux du tourisme durable qui connaissent bien le pays d'accueil et qui savent comment adapter le modèle de planification aux conditions locales.
 - b. Lorsque les plans sont développés, ils devraient être publiés dans une bibliothèque en ligne de sorte que les différentes initiatives puissent être utilisées à titre d'exemples par les autres pays et territoires.
 - c. Les plans types doivent être construits sur des éléments définis de procédure de planification tels que ceux relatifs à l'approche « du massif au récif » (R2R) ou au cadre des Programmes d'Action Nationale d'Adaptation (PANA) de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, et ils doivent intégrer ces éléments.²
- 2) Au cours de l'élaboration des plans de transformation stratégiques du marché pour le tourisme durable, **une attention toute particulière doit être portée aux infrastructures et à l'impact des visiteurs par navire de croisière**, plus spécialement dans un contexte environnemental marin.
- 3) **Les PTSM doivent être développés en étroite collaboration avec les associations locales de gestion de la mer (ALGM), les réseaux nationaux des zones protégées**

² Plusieurs PANA des PTIP sont consultables à cette adresse :

http://unfccc.int/adaptation/workstreams/national_adaptation_programmes_of_action/items/4585.php



(RZP) ainsi que les représentants des gouvernements nationaux et des États/provinces, les ministères du tourisme et les chambres de commerce qui doivent apporter leur participation.

- 4) Lorsque cela est possible, **les PTSM doivent être traduits dans les langues locales** afin que la participation soit la plus large possible.
- 5) Conformément aux objectifs d'amélioration permanente du Market Transformation Protocol, **les PTSM doivent être réexaminés et actualisés tous les 3 à 5 ans.**

Recommandations générales pour l'étape 2 – lois fixant les champs d'application

- 1) Le SPREP doit soutenir le Pacific Island Legal Information Institute (PacLII www.pacii.com) pour créer **une base de données de recherche sur les lois axées autour du tourisme**, en mettant l'accent sur les composantes de durabilité.
- 2) Le SPREP doit également travailler avec le PacLII pour développer **un ensemble type de lois fixant les champs d'application**. Cet ensemble type doit également inclure des lois types promouvant un contexte général commercial positif et durable sur le plan environnemental et social.³
- 3) Les lois fixant les champs d'application doivent **permettre de faire appel simultanément à l'approche orientée vers les performances et à l'approche normative** pour la gestion marine et le développement du tourisme durable.
 - a. Les approches basées sur les performances ont des effets positifs dans le sens où elles offrent davantage de flexibilité et permettent de résoudre des problématiques complexes de manière créative. L'inconvénient des approches basées sur les performances réside dans le fait qu'elles peuvent être complexes dans leur développement et difficile à appliquer.
 - b. Les approches normatives ont tendance à être simples, ciblées et relativement faciles à appliquer. Lorsqu'elles abordent des problématiques complexes, elles peuvent souvent se traduire par des exemples illustrant l'adage : « la cause des problèmes réside dans les solutions ». Chaque pays devra décider du degré d'importance qu'il accordera à chaque approche.
- 4) **Intégration des éléments sociocentriques du tapu, du bul et du rahui étayés scientifiquement et d'autres restrictions acceptées/acceptables sur le plan communautaire dans les structures de gouvernance et de prise de décision.** Cette intégration pourrait être réalisée au sein des lois sous-jacentes fixant les champs d'application, qui seraient précisées dans les plans de transformation du marché au niveau des pays ou des territoires.

En outre, les moyens visant à limiter ou à autoriser l'accès aux zones fragiles pourraient également intégrer ces éléments. Idéalement, les restrictions d'accès ou de récolte se fonderaient sur des évaluations scientifiques des ressources naturelles, ainsi que sur l'évaluation qualitative ou par consensus de la qualité de l'expérience vécue par le visiteur.

³ Une recherche pour le terme « tourisme » dans la base de données du PacLII retourne quasiment 1 500 réponses : http://www.pacii.org/cgi-bin/sinosrch.cgi?query=Tourism&results=50&submit=Search&mask_world=&mask_path=&callback=on&method=auto&meta=%2Fpacii



Prenons comme exemple un site de plongée connu. Idéalement, une évaluation scientifique de l'impact des visites du site sur la vie marine devrait être effectuée et toutes les restrictions de visites se baseraient sur cette évaluation. Alternativement, il pourrait exister un consensus établi par le secteur local de la plongée concernant le nombre maximum de bateaux autorisés quotidiennement à se rendre sur le site en fonction de la qualité de l'expérience. Une fois la limite définie, un schéma de répartition serait développé, tel que décrit plus haut dans ce document.

- 5) Le SPREP devrait se positionner à l'avant-garde de l'effort régional visant à **mettre en œuvre les recommandations favorables aux activités commerciales** du rapport « *Pacific Possible: Tourisme* » de la Banque mondiale. Ces activités peuvent être résumées ainsi :

« Pour les pays et territoires des îles du Pacifique, il est nécessaire d'engager un niveau plus élevé de mesures visant à créer l'environnement commercial qui permettra d'atteindre les objectifs du programme de transformation proposé. Cela implique une amélioration de l'environnement pour les investissements afin de pallier la pénurie de capitaux nationaux et d'établir un climat de confiance pour les investisseurs ; le développement d'un environnement favorable aux activités commerciales qui facilite la mise en œuvre des investissements, y compris en minimisant les obstacles juridiques et administratifs grevant le secteur du tourisme. Cela implique également davantage de mesures en matière de planification physique et de gestion des terres, ainsi que des mesures visant à veiller à ce que la future main d'œuvre dispose des compétences nécessaires afin de répondre à la demande à venir. Les capacités en matière de commercialisation et de meilleures informations statistiques représentent également des facteurs essentiels au développement efficace du secteur, aussi bien au niveau des PTIP qu'au niveau de la région du Pacifique. Le développement ne pourra se produire que si la comparaison de l'environnement accueillant les investissements avec celui d'autres opportunités à venir lui est favorable ». ⁴

Activités favorables au commerce

Bien qu'elles soient vitales pour le développement général du secteur du tourisme, nous ne nous concentrerons pas outre mesure sur les spécificités des différents contextes commerciaux fondamentaux de chaque pays et sur les réformes nécessaires pour améliorer la conduite des activités commerciales.

Selon le rapport « *Doing Business* » de la Banque mondiale, toutes les nations des îles du Pacifique (n'incluant pas les territoires) figurent dans la moitié inférieure du classement regroupant 190 pays, comme le montre le Tableau 1. Il ne faudrait pas s'en étonner compte tenu de la petite taille et des localisations distantes de ces pays. Le Tableau 2 énumère les différentes

⁴ *Pacific Possible : Tourism* Banque mondiale, 2015, p. 30. Ce rapport fixe un objectif d'un million de touristes supplémentaires par an pour la région. Selon le rapport « *Pacific Possible* », ce chiffre représente une augmentation de 70 % par rapport aux visites dans la région comptabilisées en 2014. Bien que cela ne semble pas être durable de prime abord, cet objectif représente jusqu'à 275 visiteurs supplémentaires par jour en moyenne dans les principaux pays et territoires de la région ; un objectif atteignable si les diverses recommandations figurant dans les rapports de Cameron-Cole sont mises en œuvre. Nous aimerions souligner et appuyer la recommandation du rapport « *Pacific Possible* » consistant à concentrer les attentions sur les touristes à forte valeur ajoutée plutôt que le tourisme à grande échelle, cette recommandation étant conforme à nos propres recommandations.



catégories sur lesquelles repose le classement des niveaux de commodités des activités commerciales.

Pays	Classement du niveau de commodité des activités commerciales de la Banque mondiale	Nombre de réformes de la Banque mondiale relevées
Îles du Vanuatu	83	14
Îles Tonga	85	9
Îles Samoa	89	3
Îles Fiji	97	10
Îles Salomon	104	7
Îles des Palaos	136	3
Îles Marshall	143	1
États fédérés de Micronésie	151	0
Îles Karibati	152	1

Tableau 1: pays du Pacifique classés par niveau de commodité des activités commerciales par la Banque mondiale

Commerce transfrontalier	Création d'entreprise	Gestion des permis de construction
Accès à l'électricité	Enregistrement de propriété	Accès au crédit
Protection des investisseurs minoritaires	Règlement des impôts	Règlement des cas d'insolvabilité
Exécution des contrats		

Tableau 2 : catégories utilisées pour classer le niveau de commodité des activités commerciales.

Des consultations avec la Banque mondiale et/ou la Banque asiatique de développement pourraient permettre de définir une feuille de route prioritaire pour l'environnement commercial de la région qui faciliterait le développement du secteur du tourisme durable, y compris celui d'un segment écotouristique.

Recommandations générales pour l'étape 3 – projets de démonstration

- 1) **Le SPREP devrait développer un « manuel » des projets de démonstration menés à bien.** Ce guide comporterait :
 - a. des directives concernant la façon de choisir la bonne échelle de démonstration en fonction de l'élément technique testé ou de la composante de marché en cours de transformation ;



- b. des méthodes de conception de démonstrations leur permettant de répondre aux questions posées ;
 - c. des directives participatives en faveur de l'inclusion permettant également de respecter le bon déroulement du processus ;
 - d. des exemples d'études de cas répondant à différents types d'approches et des exemples de leçons apprises – les aspects positifs et négatifs – tirées des expériences vécues.
- 2) **Les projets de démonstration visant à élargir la mise en application des limitations liées aux ZMP et RZP doivent être prioritaires.** Il existe deux modèles très intéressants : 1) le programme des Ambassadeurs du Lagon en Nouvelle-Calédonie décrit dans notre rapport du Livrable 3 portant sur la mise en œuvre d'un cadre de transformation du marché dans la région⁵ et 2) l'utilisation par les îles des Palaos de drones et de satellites⁶ pour la détection des pratiques illégales de la pêche et l'envoi des forces de l'ordre.
- 3) **Les projets de démonstration ne doivent pas être développés à titre exclusif.** Les projets de démonstrations indépendants sans aucun lien avec le processus global de transformation du marché ne sont pas très utiles. Les projets de démonstration ne doivent pas être approuvés tant qu'il n'existe pas de plan clair d'intégration des données du projet au développement de normes dans le domaine faisant l'objet de la démonstration ou de contribution directe aux éléments de soutien du Market Transformation Protocol.
- 4) **Les projets de démonstration ayant un caractère transversal et impliquant la totalité de segments de marché doivent être prioritaires.** Par exemple, les projets de démonstration impliquant des programmes de formation pour les guides touristiques ou les personnes développant des activités d'hébergement durable peuvent intégrer des participants parmi un segment donné du secteur tout en contribuant à la construction de ce dernier comme le recommande l'élément de soutien n° 5 de la transformation du marché.
- 5) **Les projets de démonstration de financement pourraient émaner du pays d'accueil.** À l'exception du développement des documents régionaux d'orientation issus de la recommandation n° 1, les bons projets de démonstration devraient généralement être financés à partir du pays même plutôt qu'à travers des subventions internationales. Le coût des projets de démonstration est minime par rapport à la source éventuelle de financement (recettes du tourisme).

Recommandations générales pour l'étape 4 – normes obligatoires et normes facultatives

Les mécanismes du marché qui complètent et renforcent les structures réglementaires constituent le moyen le plus efficace permettant de transformer les marchés. Les normes appliquées remplissent leur rôle, aussi bien pour les zones terrestres et les zones marines protégées qu'elles régissent. De récentes études ont identifié 5 facteurs de réussite pour les ZMP :⁷

- 1) L'interdiction des activités de pêche.
- 2) L'application stricte de l'interdiction des activités de pêche.

⁵ D'autres informations sur les Ambassadeurs du Lagon sont disponibles à travers le lien suivant :

<https://www.province-sud.nc/content/des-ambassadeurs-pour-une-protection-renforcee-du-lagon> (en français).

⁶ <https://www.nytimes.com/2016/02/21/magazine/palau-vs-the-poachers.html>

⁷ <http://www.sciencemag.org/news/2014/02/why-wont-simply-creating-lots-marine-reserves-save-sea-life?rss=1>



- 3) Une aire minimale de 100 km² délimitant la ZMP.
- 4) Une antériorité de la ZMP d'au moins 10 ans.
- 5) Et le facteur le plus important annonciateur d'une réussite : la séparation de la ZMP des milieux similaires, facilitant ainsi leur surveillance.

Alors que les environnements naturels peuvent parfois mettre du temps à se rétablir, les écosystèmes peuvent être restaurés relativement rapidement lorsqu'ils sont correctement gérés.

Les leçons apprises sur le développement et l'application de normes de performance peuvent également être appliquées aux composantes du secteur du tourisme axées autour de l'homme.

- 1) Le premier ensemble de normes obligatoires devrait être **axés autour de la mise en œuvre et de la mise en application** accompagnées d'un nombre modéré de tentatives visant à améliorer les performances en termes de durabilité. Le premier ensemble de normes facultatives est susceptible d'inclure des améliorations significatives en matière de durabilité.
- 2) **Le développement de normes, plus particulièrement pour le premier ensemble, devrait être accompagné d'une large participation des acteurs du marché concerné.** Alors qu'il peut être plus efficace de développer rapidement des normes en faisant appel à un groupe d'experts restreint, les expériences passées montrent que l'assimilation par le marché est lente et inégale, et qu'elle peut parfois être défavorable aux parties concernées.
- 3) Le processus d'amélioration permanente des normes obligatoires et facultatives doit **limiter l'ensemble des modifications affectant les performances et les exigences à une variation maximale de 25 à 30 pour cent à chaque nouvelle version.** Les changements intervenant en dehors de cette fourchette sont très difficiles à mettre en œuvre et entraînent un risque se traduisant par divers actes de rétractation.
- 4) En outre, compte tenu du large impact des infrastructures non touristiques sur la qualité environnementale dans son ensemble et sur l'expérience des visiteurs, nous recommandons vivement que **les grandes catégories d'infrastructures, telles que les bâtiments, les équipements et les véhicules, soient au moins concernées** par les exigences des normes de performances minimales définies par le gouvernement.
- 5) **Les gouvernements et les participants du secteur privé pourraient coordonner le développement des normes obligatoires et facultatives pour qu'elles se complètent l'une et l'autre.** En outre, la programmation d'un nombre trop important de normes devant être appliquées simultanément affecte leur mise en œuvre ou leur assimilation par le marché. Les normes complexes, telles que celles relatives aux codes de construction, qui nécessitent une période plus longue de développement et sont construites sur d'autres normes ou en intègrent d'autres, peuvent être envisagées en parallèle d'autres processus normatifs sous-jacents, notamment en matière de normes sur les équipements.

Recommandations générales pour l'étape 5 – mise en œuvre à l'échelle de projet pilote

- 1) Les démonstrations à l'échelle de projet pilote doivent être fortement liées aux six éléments de soutien du Market Transformation Protocol :
 - a. Indicateurs : ils correspondent à la période et l'échelle déterminant le niveau de succès définitif. L'État des Samoa a développé un ensemble complet d'indicateurs pour le



tourisme durable présenté à l'Annexe A.⁸ À l'annexe B, Cameron-Cole expose ses recommandations pour un ensemble de caractéristiques devant être gardées à l'esprit lors du choix d'un ensemble pertinent d'indicateurs visant à mesurer la réussite du programme.

- b. Formation : l'étape pilote offre une occasion de vivre une expérience réelle pour les personnes déjà formées ainsi qu'une occasion de formation à grande échelle pour les personnes qui seront alors prêtes pour le lancement à l'échelle générale.
 - c. Approvisionnements : l'implication de grandes organisations (institutions gouvernementales, chaînes d'hôtels, compagnies de croisières) pour les approvisionnements constitue l'un des meilleurs moyens de créer une demande à l'échelle de projet pilote.
 - d. Mesures incitatives : Les participants au projet pilote doivent être incités à participer. Les différentes institutions peuvent en tirer des avantages. Les mesures incitatives peuvent être non financières (par exemple, administratives) ou financières.
 - e. Développement du secteur d'activité : de la même manière que pour la formation, un projet pilote de démonstration constitue un excellent cadre permettant d'impliquer les acteurs du secteur et les associations professionnelles.
 - f. Éducation du public : le programme pilote est un excellent moyen d'informer le public de la mise en œuvre imminente d'une norme obligatoire et des raisons motivant l'approche de la transformation du marché.
- 2) La mise en œuvre à l'échelle de projet pilote doit avoir lieu en reproduisant le plus possible les conditions réelles. Par exemple, le financement par subvention doit être utilisé dans des mesures minimales pour le financement des programmes pilotes dans la mesure où ces fonds ne seront pas disponibles lors de la mise en œuvre à l'échelle générale.
 - 3) Des mesures incitatives à l'adoption précoce et au dépassement des normes minimales doivent être en place pendant le programme pilote de la même manière que lors de la phase d'adoption générale.
 - 4) L'éventail complet des lois fixant les champs d'application ainsi que des normes obligatoires et facultatives doit être instauré au moment où la phase de mise en œuvre du projet pilote de la transformation du marché a été atteinte.
 - 5) Il est à prévoir que les changements apportés aux exigences techniques ainsi qu'aux structures et aux approches de la mise en œuvre pourront évoluer en fonction des leçons apprises du programme pilote. Il est nécessaire de tenir compte de délais adaptés au cours de la phase pilote pour l'intégration de tels changements dans le déploiement à l'échelle générale des projets. Pour le premier ensemble de normes, la phase de mise en œuvre à l'échelle de projet pilote prendra vraisemblablement plus de temps que lors des futures mises en œuvre similaires. (voir l'analyse figurant dans la section sur les améliorations permanentes ci-dessous).

⁸ À l'Annexe B, nous fournissons certains éléments susceptibles d'être inclus dans un cadre d'évaluation des résultats que les différents pays ou territoires peuvent utiliser pour définir des indicateurs pertinents au regard de leurs priorités.



Recommandations générales pour l'étape 6 – mise en œuvre à l'échelle générale

- 1) Le premier ensemble de normes obligatoires doit se concentrer sur la mise en œuvre et la mise en application plutôt que sur l'amélioration des performances. Les normes facultatives peuvent être utilisées pour stimuler les réalisations en matière de durabilité. Les réalisations relatives aux critères obligatoires de durabilité peuvent être intégralement initiées dans les versions ultérieures de la norme.
- 2) Pour la mise en œuvre initiale des normes minimales obligatoires à une échelle générale, le gouvernement et les autorités de mise en application doivent prendre toute la mesure de leur caractère obligatoire. Toutes les autorisations et tous les ajustements requis pour une conformité universelle harmonieuse doivent être identifiés et pris en considération au cours de la phase de mise en œuvre et d'ajustement à l'échelle de projet pilote.
- 3) Les mesures incitatives à l'adoption précoce et au dépassement des normes minimales doivent découler des structures les plus performantes identifiées lors du programme pilote. Les mesures incitatives à l'adoption précoce sont appliquées durant la phase pilote et d'ajustement des normes considérées. Les mesures incitatives au dépassement des normes minimales reflètent le niveau de performance des normes facultatives de performances élevées qui sont en place ou prévues dans un avenir proche.
- 4) Les sanctions découlant de la non-conformité aux exigences obligatoires doivent être suffisamment sévères pour dissuader les personnes de commettre des infractions. La période d'adoption comprise dans l'étape de démonstration à l'échelle de projet pilote doit être mise à profit pour traiter et régler les éventuels problèmes de conformité, comme indiqué dans le Livrable 3 de Cameron-Cole.
- 5) La mise en application et l'administration des normes doivent être éclairées, professionnelles et honnêtes. Il est nécessaire qu'une politique de recours/de décision soit en place.

Recommandations générales pour l'étape 7 – amélioration permanente

- 1) La programmation et le processus d'amélioration permanente (AP) doivent être précisés au sein des lois fixant les champs d'application – nécessitant qu'un processus d'AP soit intégré – ainsi que dans les normes adoptées, définissant ainsi le calendrier et les processus.
- 2) le processus d'AP doit suivre les mêmes étapes fondamentales que le processus initial de développement :
 - a. Démonstration
 - b. Développement de normes actualisées
 - c. Pilotage des normes actualisées
 - d. Adoption des normes actualisées
- 3) Le calendrier de développement de l'AP doit s'étendre sur une période suffisamment longue pour que les normes actualisées puissent être développées et testées, mais suffisamment courte pour éviter l'essoufflement de la dynamique de progrès.
- 4) Les améliorations permanentes parmi les diverses composantes du secteur doivent être coordonnées de sorte que les progrès puissent se poursuivre.



- 5) Le processus d'AP doit trouver un équilibre entre le progrès et la stabilité. Les progrès doivent être suffisamment rapides pour atteindre les niveaux de durabilité répondant à l'urgence de la situation environnementale, mais il doivent être suffisamment pondérés pour accorder au secteur concerné suffisamment de temps afin de pouvoir intégrer les changements de manière avantageuse.

Recommandations générales pour l'élément de soutien I – indicateurs

- 1) Étant donné que les activités et l'emploi liés au tourisme constituent deux des moteurs les plus importants des économies des îles du Pacifique, nous recommandons que le SPREP et les nations insulaires travaillent avec le World Travel and Tourism Council dans le but de **définir un ensemble cohérent d'indicateurs** visant à mesurer la réussite du programme du tourisme durable et de l'écotourisme. Ces indicateurs appartiennent à l'une des trois catégories suivantes : intrant, processus, extrant. Collectivement, les indicateurs reflètent l'impact global des programmes de tourisme durable faisant l'objet d'une évaluation.
- Les indicateurs liés aux intrants décrivent les éléments de soutien ou les fondements sur lesquels repose un programme. Dans une optique d'évaluation, les indicateurs liés aux intrants reflètent la façon dont les fonds sont utilisés (par ex., lois, plans, audits, personnel) et, à partir d'une base programmatique, ils indiquent les chances de succès d'un programme.
 - Les indicateurs liés aux processus expriment les performances actuelles d'un programme et indiquent comment les initiatives de tourisme durable sont mises en œuvre (par ex., la part des hôtels et des voyagistes fournissant systématiquement aux visiteurs des informations concernant le protocole – déterminée par le rapport entre le nombre total d'hôtels et de voyagistes, et le nombre de ceux qui fournissent systématiquement aux visiteurs des informations sur le protocole du village). Dans une optique d'évaluation, les indicateurs liés aux processus associés aux indicateurs liés aux intrants permettent d'expliquer l'impact final du programme.
 - Les indicateurs liés aux extrants expriment l'impact final du programme. Ils indiquent également la façon dont les données et rapports sur le tourisme durable se révèlent utiles pour les acteurs utilisant de telles données et rapports (par ex., le ministère du tourisme, le ministère de la culture, les conseils locaux). À la différence des indicateurs liés aux processus qui peuvent être correctement quantifiés avec des moyens raisonnables, les indicateurs liés aux extrants sont subjectifs par nature. La valeur de l'information (par ex., l'accessibilité et le caractère utile tels qu'ils sont perçus), telle que définie par les utilisateurs de cette information, permet d'évaluer la façon dont les programmes ont réussi à atteindre leurs objectifs.

Un ensemble initial d'indicateurs pertinents doit être défini ; à l'Annexe B, nous fournissons une liste de caractéristiques souhaitables qu'il est nécessaire de connaître (par ex., cohérence, validité, régularité) au moment d'opter pour de tels indicateurs. En définitive, une douzaine d'indicateurs peuvent être incorporés de façon utile au sein d'un indice, à l'image du Dow Jones, permettant d'évaluer aisément les progrès réalisés dans le temps par un pays ou un territoire en matière de tourisme durable. À l'annexe C, nous fournissons un questionnaire – un outil de collecte d'informations adapté – contenant un ensemble préliminaire possible de tels indicateurs organisé par grands thèmes (par ex., lois, plans, hébergement, économie, infrastructures). Encore plus important, nous recommandons de **collecter et d'utiliser des données brutes uniquement lorsqu'elles sont issues de leurs sources d'origine et de coordonner les**



travaux d'analyse afin de garantir une évaluation la plus fiable possible et de minimiser le risque de doublon. Nous pensons qu'un partenariat entre la World Travel and Tourism Council et le SPREP leur serait mutuellement bénéfique.

- 2) Dans le cadre de l'évaluation de l'impact global du tourisme et des visites sur ces îles, nous recommandons l'adoption de définitions cohérentes des termes « visiteurs » et « activités » à l'échelle régionale. Une initiative organisée par le SPREP visant à créer un formulaire régional commun d'informations pour les visiteurs, incluant les définitions communes de chaque type de visite, contribuerait grandement à garantir une collecte de données appropriée et à soutenir les analyses ultérieures.

Recommandations générales pour l'élément de soutien 2 – programmes de formation

Il est essentiel de s'appuyer sur des compétences professionnelles appropriées pour une mise en œuvre adaptée des exigences en matière de meilleures pratiques pour un programme de transformation du marché.

- 1) Le SPREP devrait développer des formations types sur la durabilité à travers les principaux secteurs qui seraient susceptibles d'être adaptées au niveau national, de l'État et des régions. Ces formations types devraient reposer sur la documentation existante développée dans la région.
- 2) Les organisations professionnelles et sectorielles actuelles devraient être consultées au cours du processus de développement du plan stratégique pour préciser les besoins indispensables en matière de formation sur la durabilité. Les programmes de formation peuvent concerner :
 - a. les voyageurs et les guides touristiques pour les activités axées autour des ZMP ou d'autres activités touristiques ;
 - b. les acteurs d'initiatives durables en matière d'hébergement, depuis les terrains de camping jusqu'aux complexes touristiques haut de gamme ;
 - c. les professionnels du bâtiment, depuis les architectes et les ingénieurs jusqu'aux entrepreneurs.
- 3) les formations doivent proposer différents niveaux d'approfondissement et de technicité permettant de se conformer aux normes obligatoires et facultatives.
- 4) Les programmes de formation complets doivent déboucher à terme sur des certifications ou des agréments accordant l'accès à de plus en plus de zones et de services de grande valeur. Par exemple, après un programme d'introduction, l'accès à certaines attractions marines et terrestres sensibles doit être réservé aux sociétés et personnes ayant atteint le niveau de formation nécessaire pour limiter les différentes incidences. En outre, la formation continue devrait être obligatoire pour le maintien des qualifications reconnues.
- 5) Le coût des formations ne doit pas constituer une barrière pour les participants issus de petites entreprises locales. Ce coût pourrait être supporté ou subventionné par de plus grandes entreprises internationales.

Recommandations générales pour l'élément de soutien 3 – approvisionnements



- 1) Le SPREP devrait développer des normes types en matière d’approvisionnement pour les gouvernements ou les institutions. Ces normes d’approvisionnement accorderaient des préférences pour les produits et services conformes aux objectifs de durabilité du tourisme du pays ou du territoire, tels que ceux concernant l’efficacité énergétique et hydrique, l’origine et les composants locaux, la partie recyclée, etc.
- 2) Les autorités gouvernementales devraient mener des politiques d’approvisionnement pour le tourisme durable applicables à l’ensemble des activités gouvernementales liées à ce secteur. Par exemple, les gouvernements peuvent préciser des alternatives durables pour :
 - a. l’hébergement et les repas prévus pour les invités ou lors de conférences parrainées ;
 - b. l’approvisionnement en énergie, les technologies permettant d’économiser l’eau ainsi que pour les différentes options en matière de transport à faible émission et très efficaces sur le plan énergétique.
- 3) Les filières d’adoption précoce et de dépassement du processus d’adoption des normes ainsi que les éléments de soutien incitatifs peuvent être employés pour contribuer aux approvisionnements durables. Aucun gouvernement ne devrait se satisfaire d’un approvisionnement en biens et services se conformant uniquement aux normes minimales.
- 4) Le secteur des croisières est susceptible d’avoir un impact important sur les approvisionnements durables – nourritures locales biologiques, artisanat local, etc. – comme dans les îles du Vanuatu. Les gouvernements pourraient exiger un niveau minimal d’approvisionnement durable et inciter au dépassement de ce minimum à l’aide de réduction sur les droits d’amarrage ou sur d’autres services portuaires, par exemple. Les compagnies de croisières devraient être impliquées pour garantir que la qualité des services durables respecte leurs normes. Les gouvernements ne doivent pas non plus définir des exigences plus strictes que celles auxquelles sont capables de répondre les sources locales. Une attention particulière devrait être portée afin de s’assurer que les approvisionnements en nourriture n’entraînent ni pénurie ni augmentation des prix pour les résidents locaux.
- 5) De la même manière, les chaînes internationales devraient être incitées et/ou contraintes à des approvisionnements de biens et de services du tourisme durable tant que cela n’affecte pas le confort, et les compagnies de croisière seraient soumises aux mêmes restrictions.

Recommandations générales pour l’élément de soutien 4 – mesures incitatives

Les mesures incitatives constituent un complément important aux normes obligatoires et facultatives. Elles contribuent à envoyer des signaux basés sur le marché visant à encourager les investissements et le déroulement d’activités dans des zones privilégiées. Elles contribuent également à accélérer la dynamique d’adoption en surmontant les problèmes liés aux dépenses initiales qui permettent au secteur de se développer à un niveau où les services durables se négocient aux mêmes prix que les services conventionnels.

- 1) Le développement d’un cadre et la mise en œuvre initiale du Market Transformation Protocol pour le tourisme durable et l’écotourisme pourraient être financés par le biais de **taxes/droits modérés sur les recettes touristiques – de l’ordre d’un pour cent** – ainsi que sur le prix de l’eau, les charges d’assainissement et le prix de l’électricité. Par exemple, les programmes d’efficacité énergétique conduits dans l’État de Californie aux États-Unis ont permis d’économiser plus de 15 % sur la consommation énergétique totale



de l'État. Le coût total de développement, de mise en œuvre et des mesures incitatives de ces programmes représente environ un pour cent de la facture de services publics.

- 2) Les mesures incitatives pour les activités du tourisme durable doivent être à la fois de nature financière et non financière (par ex., administratif). Par exemple, les constructions et les développements dont il a été démontré qu'une certification en matière de durabilité, telle que la certification LEED,⁹ était recherchée pourraient bénéficier d'un processus accéléré d'octroi de permis, de frais réduits de raccordements aux aménagements, de possibilités d'agrandissement ou d'autres avantages permettant de promouvoir de tels engagements. Dans le cas d'une certification telle que la certification LEED, si celle-ci n'est pas obtenue, la convention devrait permettre au gouvernement de récupérer les avantages accordés au projet dans le cadre des incitations.
- 3) Un excès de mesures incitatives peut porter autant de préjudices qu'une insuffisance de ces mesures. L'analyse de rentabilité doit être conduite pour toutes les mesures incitatives afin de veiller à ce qu'il en résulte une adoption précoce ou un dépassement des normes minimales, plutôt qu'un effet dénaturant le marché en acceptant des mesures non rentables.
- 4) Les mesures incitatives sont plus particulièrement efficaces au cours de la phase de mise en œuvre à l'échelle de projet pilote et elles doivent être mises en place au plus tard à ce stade du processus de transformation du marché.
- 5) Les mesures incitatives doivent être envisagées comme des capitaux amortis plutôt que des dépenses. En effet, cela permet en grande partie d'éviter les dépenses en capital et il en résulte également des coûts de fonctionnement plus faibles. Ainsi, le coût actualisé – le capital amorti et les dépenses de fonctionnement sur une période fixe – de l'alternative non durable doit constituer le fondement de la détermination des mesures incitatives.

Recommandations générales pour l'élément de soutien 4 – développement du secteur¹⁰ d'activité

- 1) Les pays et territoires devraient constituer une agence de voyages nationale (AVN) qui fonctionnerait en tant qu'intermédiaire financier entre d'une part les visiteurs et d'autre part les activités et les points d'accueil locaux. Un tel portail vers le pays ou le territoire aiderait les petites entreprises locales qui n'auraient pas besoin de s'enregistrer individuellement auprès de nombreux sites différents de voyage – l'agence de voyages nationale pourrait leur fournir ce service. En fonction des réservations et de la fréquentation prévues, un site Internet de l'AVN pourrait développer des ententes et d'autres mesures incitatives visant à promouvoir les visites d'autres parties du pays ou du territoire afin de répartir plus largement l'ensemble des visites et des activités.
- 2) Le SPREP pourrait travailler avec l'agence de voyages nationale afin de concevoir des applications pour le tourisme durable spécifiques à chaque pays ou territoire. Chaque application pourrait être développée par des professionnels locaux de l'informatique en utilisant éventuellement une interface de programmation applicative (API) développée ou fournie par le SPREP. Ces applications pourraient disposer d'une section spécifique pour

⁹ https://en.wikipedia.org/wiki/Leadership_in_Energy_and_Environmental_Design

¹⁰ Nous incluons les organisations communautaires, culturelles et environnementales ainsi que d'autres organisations concernées par le tourisme dans la définition du terme « secteur d'activité ».



l'écotourisme, fournir différents degrés d'information et d'accès préférentiels à des réservations en fonction du niveau de l'ensemble des prestations fournies à travers l'AVN.

- 3) Le SPREP et les gouvernements des PTIC devraient poursuivre et développer leurs initiatives actuelles consistant à inviter les organisations du secteur touristique (par ex., dans le domaine de l'hébergement, du transport et de l'organisation d'activités) à participer et/ou à jouer un rôle moteur à tous les niveaux du processus de développement et de mise en œuvre de la transformation du marché. Les associations du secteur peuvent participer sous les formes suivantes :
 - a. Participation au développement du plan stratégique de transformation du marché en apportant des perspectives d'évolution vers la durabilité aux activités et aux capacités actuelles.
 - b. Elles devraient être consultées au sujet des lois fixant les champs d'application qui les concernent.
 - c. Elles peuvent participer au développement des normes obligatoires et constituer le moteur principal des normes facultatives.
 - d. Ces différents groupes peuvent fortement contribuer au déploiement des normes à l'échelle de projet pilote et à l'échelle générale.

Recommandations générales pour l'élément de soutien 6 – éducation du public

- 1) Le SPREP devrait travailler avec les gouvernements locaux pour concevoir des **applications écotouristiques spécifiques aux pays ou aux territoires**. Chaque application pourrait être développée par des professionnels locaux de l'informatique en utilisant éventuellement une API développée ou fournie par le SPREP.

Une partie de cette application pourrait intégrer quelques termes/phrases simples permettant aux visiteurs d'apprendre une partie de la langue locale s'ils le souhaitent, ou de leur fournir une image ou un affichage de la langue écrite pour des phrases plus complexes. De petites copies papier plastifiées de ces images/phrases pourraient également être distribuées aux visiteurs afin qu'ils puissent s'y référer lorsqu'ils ont besoin d'aide. Cela permettrait aux habitants locaux de communiquer davantage dans leur propre langue. Pour les visiteurs plus désireux, une section sur la langue pourrait être incluse dans l'application écotouristique nationale et elle permettrait au visiteur de s'entraîner à la prononciation de mots ou de phrases.

- 2) De nombreuses analyses d'expert (y compris celle-ci) ont recommandé une initiative visant à promouvoir la marque du tourisme régionale. En plus de la promotion de l'attrait de la région auprès des visiteurs, ces initiatives en matière de promotion doivent chercher à rendre le secteur touristique plus attrayant au regard des possibilités de carrières professionnelles pour la population locale. Malgré l'importance économique du secteur touristique, celui-ci ne bénéficie que rarement d'une mise en avant des options de carrières comme cela est le cas pour d'autres professions.
- 3) Si une taxe de durabilité est perçue sur les recettes touristiques, les ONG locales et les organisations communautaires devraient recevoir une partie de ces produits pour développer et diffuser des informations générales sur la durabilité auprès des écoliers et du public en général.



Annexe A

Cadre des indicateurs des îles Samoa en matière de tourisme durable.



Annexe A : cadre des indicateurs des îles Samoa en matière de tourisme durable.

Dans la publication financée par le SPREP « Indicators Handbook: A Guide to the Development and Use of Samoa's Sustainable Tourism Indicators », l'auteure Louise Twining-Ward a mené une étude sur trois niveaux et a demandé de suivre et de mesurer certaines problématiques importantes. Elle a mené une analyse documentaire et a interrogé des experts ainsi que des villageois.

Tableau AI : liste des principales problématiques de durabilité dans les îles Samoa émanant de diverses causes

Phase d'analyse documentaire	Entrevues avec les experts	Entrevues avec les villageois
<p><u>1. Problématiques environnementales</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Conservation des forêts • Protection de l'habitat • Gestion durable des côtes et de la pêche • Planification de l'exploitation des terres • Protection des bassins versants • Élimination des déchets • Efficacité énergétique et économies d'énergie • Protection contre les catastrophes naturelles 	<p><u>1. Problématiques environnementales</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Déforestation • Pratiques de pêche nuisibles • Gestion des déchets solides • Vulnérabilité aux cyclones • Qualité et fiabilité de l'approvisionnement en eau 	<p><u>1. Besoins et priorités personnels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement des plantations • Éducation pour les enfants • Construction ou amélioration de logements • Sécurité alimentaire • Migration • Biens de consommation, par exemple, voiture, réfrigérateur
<p><u>2. Problématiques sociales et culturelles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Croissance démographique • Migration • Développement des ressources humaines • Promotion de la santé • Urbanisme • Participation des groupes vulnérables • Liberté politique • Système de valeur Fa'a Samoa • Art et artisanat traditionnels 	<p><u>2. Problématiques sociales et culturelles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Maladies liées au mode de vie • Chômage des jeunes • Église et besoins spirituels • Affaiblissement des idéaux traditionnels • Affaiblissement de l'autorité traditionnelle • Déclin de l'artisanat 	<p><u>2. Avantages et préoccupations liés au tourisme</u></p> <p>2a. Avantages</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'emplois • Ventes d'artisanats et de produits • Embellissement <p>2b. Préoccupations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médicaments et maladies • Incidences sur la culture
<p><u>3. Problématiques économiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Environnement économique stable • Réforme du secteur public • Promotion des investissements • Opportunités liées à la création d'emplois ruraux et répartition des revenus • Développement du secteur secondaire 	<p><u>3. Problématiques économiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Faible niveau d'investissements étrangers • Emplois officiels limités • Dépendance à l'égard des attributions de fonds et d'aides • Faible base de revenu • Régime foncier 	



<ul style="list-style-type: none"> • Développement du secteur tertiaire • Coopération régionale • Politiques d'aide 		
<p>4. Problématiques liées au tourisme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Type, forme et croissance du tourisme • Infrastructures et services publics • Amélioration des produits et des installations • Incidences culturelles • Contrôle sur la pollution • Image nationale et commercialisation • Opportunités d'investissement • Disponibilité des terres • Compétences en matière de tourisme 	<p>4. Problématiques liées au tourisme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Peu d'attention portée au produit • Manque de capacités d'hébergement • Insuffisance de sensibilisation du marché et faiblesse de l'image véhiculée par le marché • Manque de compétence et d'expérience • Faiblesse des infrastructures et des services publics • Incidences environnementales et culturelles 	

Ces trois listes ont été consolidées au sein de l'ensemble final d'indicateurs pour le tourisme durable dans les îles Samoa figurant ci-dessous, et il a été ensuite développé :

Tableau A2 : évolution de la liste des problématiques vers la version définitive des indicateurs de durabilité pour les îles de Samoa

Liste combinée des problématiques	Liste de travail initiale des indicateurs	Liste finale des indicateurs
1. Ressources forestières	1a) Participation des villages aux programmes de conservation 1b) Visites touristiques des aires de conservation	1a) Part des villages à forte connotation touristique participant à des programmes de conservation des terres et des forêts 1b) Part des vacanciers des îles Samoa participant à des excursions sur le thème de la nature
2. Milieux côtiers, en particulier les récifs coralliens	2a) Participation des villages aux programmes de conservation marine 2b) Participation des touristes à des activités marines	2a) Part des villages côtiers à forte connotation touristique participant à des programmes de conservation marine 2b) Part des vacanciers des îles Samoa participant à des activités touristiques marines
3. Déchets et pollution	3a) Type de traitement des eaux usées dans les hôtels 3b) Type de gestion des déchets solides dans les hôtels	3a) Part des structures d'hébergement touristique utilisant des systèmes de traitement secondaires ou tertiaires des eaux usées 3b) Part des structures d'hébergement touristique recyclant leurs déchets biodégradables
4. Qualité de l'eau et son utilisation par le secteur touristique	4a) Part des structures d'hébergement touristique équipées d'installations d'eau potable 4b) Utilisation de l'eau par les hôtels	4a) Part des villages à forte connotation touristique intégrés au programme d'échantillonnage de la Samoan Water Authority (SWA) dont l'eau respecte les normes de qualité de la SWA 4b) Volume d'eau moyen utilisé par nuitée dans les hôtels équipés de compteurs d'eau



5. Emploi dans le secteur touristique et création de revenus dans les zones rurales	5a) Emploi rural pour le tourisme 5b) Entreprises touristiques situées en dehors d'Apia	5a) Part des emplois à plein temps dans les structures d'hébergement touristique se situant dans des zones rurales
6. Contribution du tourisme au développement de l'économie nationale	6a) Entreprises touristiques récemment enregistrées 6b) PIB généré par le secteur touristique	6a) Part des entreprises touristiques récemment enregistrées par rapport aux autres entreprises récemment enregistrées 6b) Part du PIB généré par les entreprises touristiques
7. Formation et sensibilisation au tourisme	7a) Villages intégrés à des programmes de sensibilisation 7b) Employés d'hôtel ayant participé à des formations	7a) Part des villages à forte connotation touristique intégrés à des programmes de sensibilisation touristique 7b) Part des employés à plein temps des structures d'hébergement touristique ayant participé à des formations dans l'année
8. Respect des valeurs Fa'a Samoa par le secteur touristique	8a) Communication d'informations par les voyageurs sur le protocole de village 8b) Village proposant des séjours traditionnels chez l'habitant	8a) Part des hôtels et des voyageurs communiquant systématiquement aux visiteurs des informations sur le protocole du village
9. Participation dans l'art et l'artisanat	9a) Participation à des concours de danse traditionnelle 9b) Exposants à la foire annuelle d'artisanat	9a) Part des événements traditionnels dans les programmes du festival de Teuila et de l'indépendance 9b) Part des étals dans les trois principaux marchés consacrés essentiellement à la vente d'articles d'artisanat
10. Installations et services touristiques	10a) Note de qualité attribuée aux sites d'attraction 10b) Qualité des services pour les principales entreprises touristiques	10a) Part des 20 sites d'attraction les plus visités ayant reçu une bonne ou une excellente appréciation pour leurs services, leurs installations et leur environnement
11. Planification et développement du tourisme	11a) Hôtels ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale 11b) Sites historiques ou culturels protégés par des lois nationales	11a) Part des structures d'hébergement touristique récemment enregistrées ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale 11b) Part des principaux sites touristiques et paysages endommagés par des développements inappropriés (en cumul)
12. Sensibilisation et pratiques en matière de tourisme durable.		12a) Part des voyageurs optant pour des pratiques de tourisme durable



ANNEXE B

Caractéristiques des indicateurs pertinents du tourisme durable/de
l'écotourisme



ANNEXE B : caractéristiques des indicateurs pertinents du tourisme durable/de l'écotourisme

Caractéristique des indicateurs	Commentaires
Clarté	Les indicateurs pertinents sont-ils <i>bien définis</i> et spécifiques ? Sont-ils facilement interprétables et difficilement contestables ?
Mesurabilité	Les indicateurs sont-ils effectivement <i>mesurables</i> ? Peuvent-ils être quantifiés ?
Disponibilité	Les indicateurs pertinents sont-ils <i>disponibles</i> ? Sont-ils faciles à obtenir ?
Cohérence	Les pays et territoires sont-ils cohérents dans la façon dont ils définissent un indicateur particulier ?
Validité	Les indicateurs sont-ils suffisamment fondés pour être considérés comme <i>valides</i> ? Les indicateurs basiques sont-ils sous la forme de données brutes utilisées pour le calcul d'indicateurs plus complexes ? (par exemple, le nombre de villages à forte connotation touristique <u>et</u> le nombre de villages comptant pour la participation du tourisme aux programmes de conservation des terres et des forêts sont-ils utilisés pour déterminer la part des villages à forte connotation touristique qui participent aux programmes de conservation des terres et des forêts ?)
Fiabilité	Les indicateurs sont-ils calculés pour une période donnée ou sont-ils définis statistiquement de la même façon que ceux obtenus pour une autre période ou dans un autre cadre ?
Régularité	Les indicateurs calculés à partir d'au moins deux indicateurs (par ex., pourcentages, moyennes) sont-ils susceptibles d'être <i>irréguliers</i> ? (c.-à-d., lorsqu'un changement intervenu dans l'indicateur calculé ne peut pas être explicitement caractérisé). (Par exemple, une augmentation de la part des installations d'hébergement touristique utilisant des systèmes de traitement secondaires ou tertiaires des eaux usées peut s'expliquer par une augmentation du nombre d'installations d'hébergement touristique utilisant des systèmes de traitement secondaires ou tertiaires des eaux usées ou par une baisse du nombre d'installations d'hébergement touristiques).
Exactitude	Les statistiques rapportées sont-elles exactes – ont-elles été vérifiées à une reprise, deux reprises, voire même à trois reprises ?
Indépendance	L'évaluation comparative des améliorations du tourisme durable/de l'écotourisme se fonde-t-elle sur des indicateurs <i>indépendants</i> ?
Consistance	Les indicateurs pertinents ont-ils une portée <i>consistante</i> ? (Les moyennes ne sont pas consistantes dans la mesure où elles ne reflètent pas la variabilité sous-jacente des données ; les mesures basées sur les quantiles peuvent être privilégiées puisqu'elles expliquent mieux la variabilité inhérente).
Exhaustivité	Les indicateurs retenus couvrent-ils tout l'éventail des problématiques du tourisme durable/de l'écotourisme ?



ANNEXE C

Questionnaire sur les indicateurs du tourisme durable/de l'écotourisme



Annexe C : questionnaire sur les indicateurs du tourisme durable/l'écotourisme

Veillez répondre par « oui », « non » ou « ne sais pas » aux questions suivantes. Pour les questions nécessitant des données, fournissez les chiffres pour chaque année de 2012 à 2016 à des fins de traitement automatique des dossiers uniquement. Veuillez indiquer la source de ces chiffres et « S/O » lorsque les données ne sont pas disponibles.

Lois	Votre pays ou territoire dispose-t-il de lois contenant des dispositions sur : a. l'émission de CO2 ? b. la consommation énergétique ? c. les eaux usées ? d. la faune marine ? e. les écosystèmes fragiles ? f. la préservation de la culture ?
Plans	Votre pays ou territoire dispose-t-il d'un plan pour le tourisme durable ? a. Le cas échéant, en quelle année a-t-il été adopté ? b. S'il existe, veuillez indiquer le lien URL donnant accès au plan pour le tourisme ou joindre une copie électronique.
Études	1. Votre pays a-t-il mené une étude sur le tourisme durable ? a. Le cas échéant, en quelle année a-t-elle été menée ? b. Si elle existe, veuillez indiquer le lien URL donnant accès à l'étude sur le tourisme durable ou joindre une copie électronique. 2. Votre pays ou territoire a-t-il mené une étude prévisionnelle sur le tourisme ? a. Le cas échéant, en quelle année a-t-elle été menée ? b. Si elle existe, veuillez indiquer le lien URL donnant accès à l'étude prévisionnelle sur le tourisme ou joindre une copie électronique.
Engagement et coopération	Votre pays ou territoire a-t-il mis en place un comité/un groupe de travail regroupant plusieurs organismes pour le tourisme durable avec : a. une charte détaillée ? b. des responsables des organismes participants ? c. des citoyens de la région ou un engagement organisationnel ?
Formation/éducation/sensibilisation	Votre pays ou territoire a-t-il mis en œuvre une campagne de commercialisation ou d'éducation visant à améliorer la sensibilisation concernant : a. le tourisme durable ? b. la faune marine ou les zones marines protégées ? Votre pays offre-t-il des possibilités pour : a. le tourisme « à la ferme » ? b. le tourisme autochtone ? c. le bénévolat écologique ?
Écotourisme	Comment votre pays ou territoire définit-il l'écotourisme ? 1. Votre pays ou territoire définit-il l'écotourisme selon des normes : a. légiférées ? b. facultatives ? 2. Votre pays ou territoire utilise-t-il des labels de certification écotouristiques pour : a. l'hébergement ? b. les voyageurs ? c. Le cas échéant, quel(s) label(s) votre pays ou territoire utilise-t-il ?
Hébergement	Existe-t-il dans votre pays ou territoire : a. une classification pour l'hébergement ? b. une surveillance des normes en matière de cohérence d'un hébergement à un autre ? c. une évaluation des hébergements concernant les performances environnementales en matière de consommation énergétique ? d. une évaluation des hébergements concernant les performances environnementales en matière de consommation d'eau ?
Infrastructure	1. Votre pays ou territoire dispose-t-il d'un plan de rétablissement après cyclone ? 2. Votre pays ou territoire fait-il appel à des initiatives de reconstruction durable ?
Économie	1. Concernant votre pays ou territoire : a. quel est le montant de son budget annuel total ? b. quel est le montant des recettes publiques totales ? c. Quel est le montant des revenus totaux du tourisme ? Concernant les revenus du tourisme, quelle est la part qui reste dans le pays ou le territoire ? 2. combien existe-t-il d'employés dans le secteur touristique ? Sur le nombre total d'employés du secteur touristique, combien sont : a. originaires du pays ou du territoire ? b. étrangers ? 3. Quel est le montant des revenus annuels : a. des hôtels ? b. des voyageurs ? Les chiffres mentionnés ci-dessus tiennent-ils compte d'effets multiplicateurs sur l'économie ? 4. Quelle est la valeur totale des aliments importés ? a. Sur cette valeur totale des aliments importés, quelle part est destinée au tourisme ? b. Quelles sont les principales catégories d'aliments importés : par ex., viande, fruits, légumes, produits laitiers ? c. Existe-t-il un programme visant à intégrer des aliments locaux dans les menus proposés aux touristes ? (Oui, Non, Ne sais pas) 5. Des initiatives ont-elles été entreprises pour cultiver les aliments préférés par les touristes ? (Oui, Non, Ne sais pas)
Nature	Quel est le budget public pour la restauration de l'habitat naturel ?
Culture	Quel est le budget public pour la protection et le développement de la culture ?



California ▪ Colorado ▪ Florida
Illinois ▪ Massachusetts ▪ Tennessee

www.cameron-cole.com

creating sustainable success